

rius nombreux qui se rendent à Assise ne manquent point d'aller les vénérer.

Le second ordre de saint François, celui des Pauvres Clarisses, s'est perpétué jusqu'à nos jours, partagé en diverses branches portant chacune un nom particulier. Il y a les Urbanistes, les Capucines, les Anonciades, les Récollettes et les Cordelières. Ces diverses ramifications comptent toutes ensemble quatre mille couvents et cent mille religieuses, se réclamant toutes du nom et du patronage de saint François et de sainte Claire. Elles n'ont cependant pas, au même degré, gardé l'esprit de ces deux saints fondateurs. Mais il est un ordre qui domine tous les autres à ce point de vue et qui, spécialement à la suite de la réforme opérée par sainte Colette, conserve dans toute sa pureté et ses austérités primitives, la règle établie par la vierge d'Assise et confirmée par un privilège pontifical. C'est celui qui porte le nom des Pauvres Clarisses et dont nous avons le bonheur de posséder ici l'unique monastère qui existe au pays.

Le jeudi, 17 avril 1902, vers six heures du matin, les portes du couvent des Pauvres Clarisses cloîtrées de Lourdes en France, s'ouvraient pour livrer passage à cinq religieuses qui quittaient définitivement leurs chères cellules pour venir fonder une maison de leur ordre au Canada.